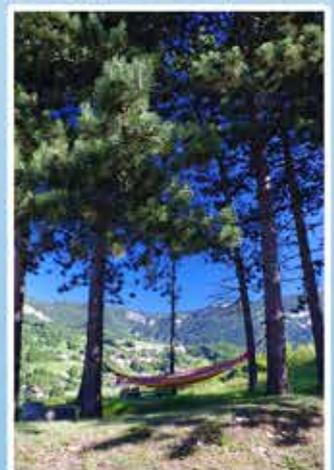


Quel tourisme pour demain?



Communauté de Communes du Pays Bellegardien

Rapport d'Activité

2013



SOMMAIRE

EDITO	3
PRESENTATION	
Préambule et carte du territoire	4
Les communes	5
Les délégués communautaires	6
Organisation communautaire	7
Fonctionnement de l'instance communautaire	8
PÔLE RESSOURCES	
- Ressources humaines	11
- Finances	12
PÔLE DEVELOPPEMENT	
- Développement économique	17
- Emploi Formation	18
- Services à la population	22
- Tourisme	23
PÔLE AMENAGEMENT	
- SCOT	25
- CDDRA	26
- InterSCOT du Grand Genève	27
- PSD « Grand Bellegarde 2030 »	29
- Environnement / Habitat	30
PÔLE TECHNIQUE	
- Gestion des déchets ménagers	31
- Centre aquatique intercommunal	32
PÔLE SENIORS ET SANTE	
- CLIC	33
GLOSSAIRE	36

Deux fois par an, la loi du 12 juillet 1999 demande aux élus désignés par la commune au Conseil de communauté de rendre compte au conseil municipal de l'activité intercommunale.

Cette disposition non obligatoire mais recommandée, permet à tous les conseillers municipaux des communes membres de la CCPB, d'être informés sur l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Je signe ici ma dernière intervention en tant que président de la CCPB pour ponctuer l'exercice 2013 et une décennie de construction communautaire.



Cette année 2013 marque une fin de cycle qui a démarré en 2003. Durant cette décennie, nous avons toujours essayé d'anticiper le législateur en dessinant avec cohérence les contours de notre territoire. Nous nous sommes unis dans le respect des spécificités de chaque commune, avec l'estime de chaque élu présent autour de la table communautaire. Nous avons rendu notre Pays Bellegardien plus lisible, plus respecté et plus ambitieux.

Nous avons construit une équipe de salariés territoriaux dont le professionnalisme permet de bien accompagner les élus dans l'exercice de leurs missions. Les compétences que les communes ont déléguées à la CCPB sont conduites avec sérieux sans jamais se départir du souci de la modération budgétaire. Cette décennie a été celle de la création, de la mise en place et de la consolidation de ce territoire communautaire qui est le nôtre.

Mais le monde bouge terriblement vite, et ce qui a été fait est déjà derrière nous. L'actualité nous parle de commune nouvelle, de fusion des régions, de suppression des départements, de métropolisation, de mutualisation des services, avec tout ce que cela implique comme bouleversements de notre quotidien. L'homme moderne doit être sans cesse dans le mouvement, adapté au changement, ouvert au monde et aux autres. Cela demande beaucoup d'énergie et d'endurance lorsque l'on s'implique dans la vie collective publique.

C'est pourquoi, pour mener ces nouveaux défis, il est nécessaire de prendre de nouveaux paris, d'apporter les meilleures réponses aux nouveaux enjeux de notre territoire, et surtout, il faut du renouvellement. Pour continuer d'aller de l'avant, le Pays Bellegardien a besoin de femmes et d'hommes en capacité d'apporter leur vision du monde, leur conviction pour le progrès du territoire, et leur énergie pour mettre en œuvre le changement.

Une nouvelle séquence va se mettre en place à partir de 2014, avec une génération d'élus qui possèdent l'envie et l'énergie pour écrire la suite de l'histoire de notre Pays Bellegardien. Faisons leur confiance et encourageons-les pour leur donner toutes les armes nécessaires afin de conduire avec succès le progrès de notre territoire.

Mais avant cela, une dernière rétrospective de ce qui s'est passé sur l'année 2013.

Cordialement vôtre.

Michel DE SOUZA
Président de la CCPB

PREAMBULE

Dans un souci de transparence des activités des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le Code général des collectivités territoriales, dans son article L. 5211-39 stipule que :

"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

C'est dans cet esprit de diffusion des informations relatives à l'activité de la structure intercommunale auprès des communes, institutions et des usagers qu'a été rédigé le rapport d'activité 2013 relatant une année de travail.

CARTE DU TERRITOIRE



15 Communes

20 943 Habitants

225 km²

LES COMMUNES

	Communes	Surface en km ²	Population Municipale En 2013
1	Bellegarde-sur-Valsérine	15,4 km ²	11 790
2	Billiat	14 km ²	484
3	Champfromier	31,9 km ²	677
4	Chanay	18,4 km ²	617
5	Châtillon-en-Michaille	37,7 km ²	3 120
6	Confort	11,3 km ²	525
7	Giron	9,4 km ²	162
8	Injoux-Génissiat	29,5 km ²	1055
9	Lancrans	9,6 km ²	1052
10	Lhôpital	3,8 km ²	59
11	Montanges	13,6 km ²	330
12	Plagne	6 km ²	129
13	Saint-Germain-de-Joux	11,4 km ²	480
14	Surjoux	4,3 km ²	78
15	Villes	9 km ²	385
TOTAL		225,3 km²	20 943



LES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Représentation des 15 communes de la CCPB (mandat 2008 - 2014) : Composition du Conseil de Communauté

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Bellegarde-sur-Valserine	Régis PETIT Bernard MARANDET Jean-Paul PICARD Serge RONZON Jean-Pierre FILLION	Jacqueline MENU Yves RETHOUZE Thierry MARTINET Mourad BELLAMMOU André POUGHEON Samir OULAHIR
Billiat	Jean-Marc BEAUQUIS Jean-Claude BOUDSOCQ	Antoine MUNOZ Armelle LINGOT
Champfromier	Michel DE SOUZA Charles TODESCHINI	Jacqueline ROTA Michèle MUTTONI
Chanay	Henri CALDAIROU Yvon BACHELET	Didier CHIVOT Jean BORNARD
Châtillon-en-Michaille	Patrick PERREARD Gilles MARCON Jean-Yves DEFFAUX Anne-Marie CHAZARENC	Christian PORTIER Jean-Pierre GABUT Jacques FESSLER Jean-Noël PITON
Confort	Michel JERDELET Daniel BRIQUE	Didier CHAPUIS Annie POLTANI
Giron	Irmtraut PAGNIER Ursula RHYNER	Jean-Paul CARRON Jean-François SALZARD
Injoux-Génissiat	Albert COCHET Bernard RICCI Joël PRUDHOMME	Dominique COTTIER Denis MOSSAZ Rémy BILLET
Lancrans	Pierre GAVIN Jean-Marc COUTURIER Christophe MAYET	Bernard DUBUISSON Cédric CHENNAZ Françoise DUCRET
Lhôpital	André MARTEL Michel REBUCINI	Frédéric MALFAIT Maurice CHATELAIN
Montanges	Daniel PATUEL Marie-Thérèse PERRIN	Pierre EVRARD Christophe MARQUET
Plagne	Gustave MICHEL Philippe DINOCHÉAU	Jean DONINI Yves BASSET
Saint-Germain-de-Joux	Gilles THOMASSET Rosemarie GERMAIN	Isabelle BRASIER Yves DELACHENAL
Surjoux	Jean-Louis BLACK Gilbert SACHET	Serge BRÉDA Guy VITRANT
Villes	Marie-Hélène BOUVIER Marie-Noëlle BÉRÉZIAT-DEBOST	Agnès VIALARD Guy SUSINI



ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Le Président est l'organe exécutif de la CCPB. Il préside le Conseil de communauté qui comprend 38 membres titulaires et 38 membres suppléants.



Le Président



Michel DE SOUZA
Maire de Champfromier



Les 10 Vice-présidents



Patrick PERREARD
Vice-président délégué au
Développement Economique et
Commercial
Maire de Châtillon-en-Michaille



Serge RONZON
Vice-président délégué à la
Gestion des Déchets Ménagers
Maire-Adjoint de Bellegarde-sur-Valserine



Régis PETIT
Vice-président délégué à
l'Aménagement du Territoire et
aux Politiques Contractuelles
Maire de Bellegarde-sur-Valserine



Jean-Marc BEAUQUIS
Vice-président délégué au
Développement Touristique et
Patrimonial
Maire de Billiat



Gilles MARCON
Vice-président délégué aux
Finances et au CLIC
Maire-Adjoint de Châtillon-en-Michaille



Jean-Marc COUTURIER
Vice-président délégué aux
Services à la Population, à la
Communication et aux relations
avec les associations
Conseiller Municipal de Lancrans



Albert COCHET
Vice-président délégué à l'Etude
des Transferts de Compétences
Maire d'Injoux-Génissiat



Gilles THOMASSET
Vice-président délégué à la
Politique Environnementale et à
la Gestion des Espaces
Maire de Saint-Germain-de-Joux



Bernard MARANDET
Vice-président délégué aux
Grands Equipements Structurants
et au SCOT
Maire-Adjoint de Bellegarde-sur-Valserine



Christophe MAYET
Vice-président délégué
au Grand Genève
Conseiller Municipal de Lancrans

FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de communauté se réunit, en moyenne toutes les 8 semaines, lors de sessions tenues, tour à tour, dans chaque commune membre afin de marquer l'appartenance de chacune au sein de la communauté. Ainsi, cette année, les conseils se sont déroulés successivement à Bellegarde-sur-Valserine (2 fois), Champfromier, Giron, et Injoux-Génissiat.

Activité du Conseil de communauté au cours de ses 5 séances

Délibérations prises par le Conseil au cours de l'année 2013 :

Création du 10 ^{ème} poste de Vice-président
Election du 10 ^{ème} Vice-président chargé du projet Grand Genève
Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire 2013
SIDEFAGE : validation du changement de statuts suite à l'entrée Vesancy à la CCPG
Nouvelle répartition des sièges de délégués communautaires
Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2012
Vote du taux de fiscalité additionnelle directe
Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
Affectation des résultats de gestion 2012
Votes du budget prévisionnel 2013 service général, Déchets ménagers, Zones du Fay et Vouvray
Bilan des acquisitions et cessions 2012
Projet SCOT : demande dérogation Bellegarde-sur-Valserine pour ouverture parcelles à urbanisation
Pépinière des Etournelles : avenant à la convention initiale
Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
Approbation du SCOT du Pays Bellegardien
Modification du programme annuel d'accès à l'emploi titulaire
Etablissement de la liste des locaux industriels et commerciaux exonérés à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2014
Protocole dématérialisation. Échanges avec Trésorerie
Décision Modificative n° 2 budget service général
Pépinière : convention pour occupation ateliers 7 et 8 par Ycone
EPF Ain : rétrocession de terrains à la CCPB
Rapport sur l'élimination déchets ménagers
Classement de l'Office de Tourisme de Bellegarde et sa Région en catégorie III
Démarche InterSCoT : projet politique d'aménagement du Grand Genève français
Décision modificative n°3 du Budget Général
Décision modificative n°2 du Budget Annexe Service des Déchets Ménagères
Décision modificative n°1 du Budget Annexe de la Zone de Vouvray
Marchés publics : Modification des seuils des marchés publics
Avenant n°1 à la promesse unilatérale de vente entre la CCPB et Bergerac Outlets SAS du 13 octobre 2009
FISAC – Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce – portage de l'opération et participation financière de la CCPB
Construction d'un bâtiment relais, Parc d'activité des Etournelles et demande d'aide à l'immobilier d'entreprise auprès du Conseil Général
PAE des Etournelles : Modification n° 2 du Permis d'Aménager
Mise en place d'une collecte sélective en porte à porte : conventions avec le SIDEFAGE pour le quai de transfert et le recrutement d'un ambassadeur de tri, demande de subvention au Conseil Général de l'Ain
Adoption du Règlement de Collecte des Déchets Ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien
Gestion du Centre aquatique intercommunal : Révision des tarifs annexés au marché de délégation du service public avec la société Vert Marine
Conventions avec les collèges de Bellegarde pour la participation aux charges financières liées à l'utilisation du centre aquatique

FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE COMMUNAUTAIRE

Le Bureau de communauté exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil de communauté. C'est une instance d'examen et d'arbitrage des projets. Il se réunit régulièrement pour préparer et instruire les dossiers qui seront soumis au vote du conseil de communauté.

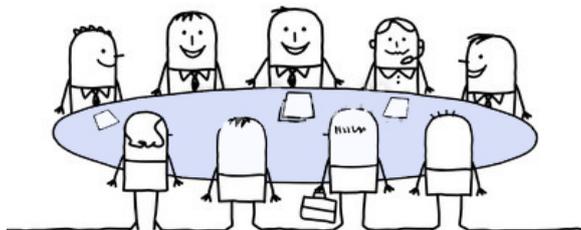
Activité du Bureau de communauté au cours de ses 6 séances

Décisions prises par le Bureau lors de l'année 2013 :

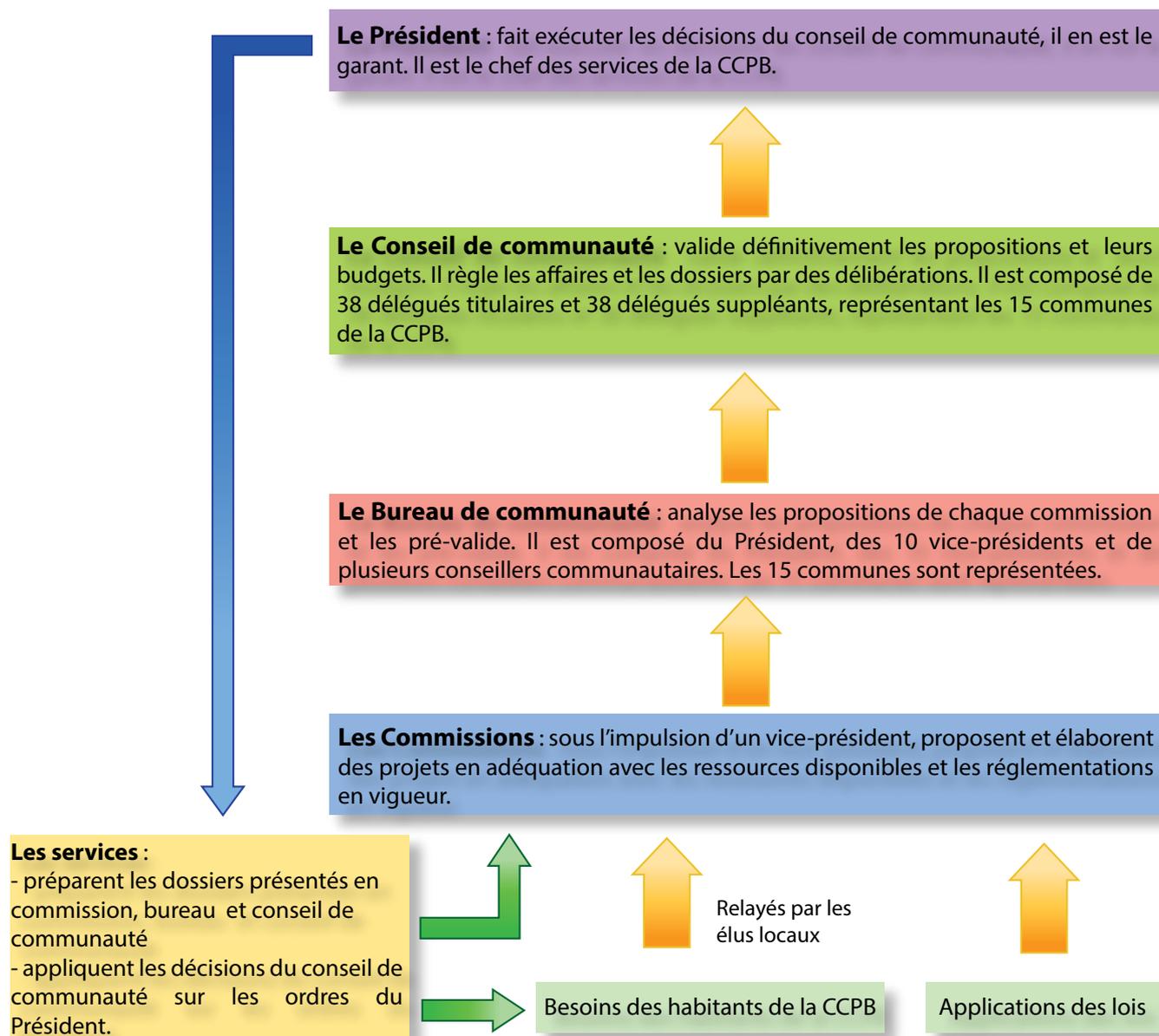
Fond de concours : 1 ^{ère} session : Bellegarde, Chanay, Giron, L'hôpital, Montanges et St Germain-de-Joux
Fond de concours : 2 ^{ème} session : Confort et St Germain-de-Joux
Portage du 3 ^{ème} Forum emploi par la MEEF
Pépinière des Etournelles – entreprise Vigiflam - renouvellement de la convention et fixation du loyer
Convention CCPB / CCPG actions de promotion touristique
Fond de concours : 3 ^{ème} session : Chanay, Montanges, Plagne et Surjoux
Décision Modificative n°1 Budget Service Général
Attribution de subvention pour Team 3 Vallée (annulée)
Projet PSD Grand Bellegarde 2030 et demande subvention GPRA
Fond de concours : 4 ^{ème} session : Chanay, L'hôpital, Plagne et Surjoux
Décision Modificative n°1 budget Déchets Ménagers
Convention entre CCPB et CCPG pour emploi de chargé de mission SIG
Fond de concours : 5 ^{ème} session : Giron, L'hôpital et Surjoux
Attribution de subventions pour OPAH-RU
Etablissement Public Foncier de l'Ain – programme d'acquisitions foncières 2014 – Validation des opportunités
Conventions avec le lycée Saint-Exupéry, IUG, Canton Genève relatives au PSD Grand Bellegarde 2030
Modification du tableau des emplois permanents
Renouvellement de la convention CCPB/CCPG promotion touristique pour 2014
Convention d'occupation atelier-relais 6 par Espace Revêtements
Convention d'utilisation des déchetteries CCPB par les habitants de Léaz et Chézery
Convention avec OCAD3E pour le service d'enlèvement des Déchets d'équipements électriques et électroniques

Rôle et financement de la Communauté de Communes :

Le regroupement de 15 communes permet d'élaborer des projets communs de développement dans un esprit solidaire, et d'offrir un même service rendu à la population, sur l'ensemble du territoire, de mutualiser les ressources et de devenir l'interlocuteur privilégié d'instances publiques et privées pour un plus grand rayonnement de notre territoire. La Communauté de communes a une fiscalité propre, dite « additionnelle », c'est à dire qu'une partie des taxes d'habitations, taxes foncières, taxes foncières non bâti, cotisation financière des entreprises, prélevée sur l'ensemble des contribuables du territoire lui revient afin d'être autonome. La CCPB perçoit également d'autres taxes et recettes ainsi que des dotations de l'Etat.



Organisation communautaire :

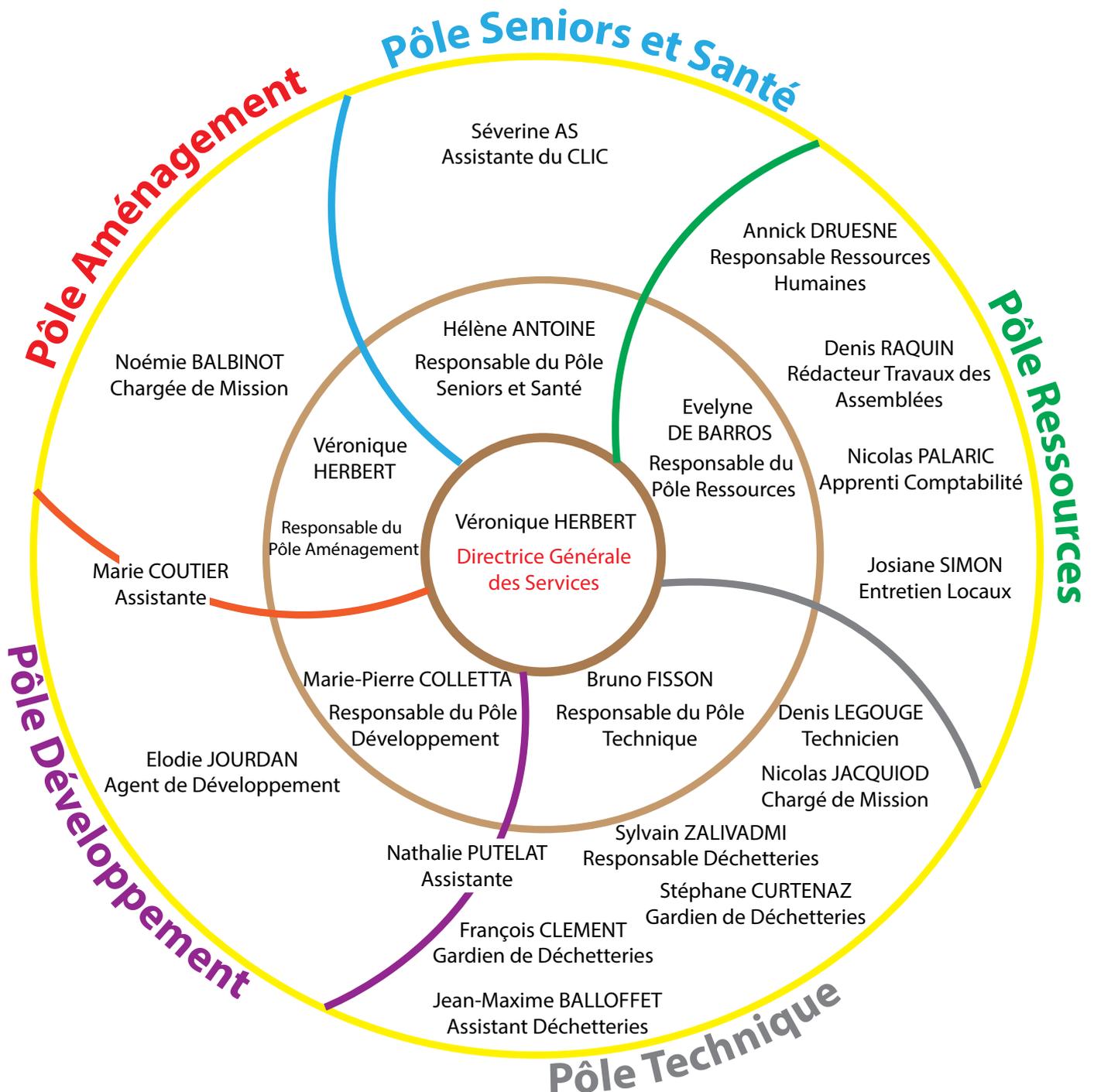


Les services administratifs et techniques de la CCPB fonctionnent selon 5 Pôles distincts :

- Pôle Aménagement
- Pôle Seniors et Santé
- Pôle Ressources
- Pôle Technique
- Pôle Développement

Une vingtaine de techniciens participent donc au bon fonctionnement de la CCPB.

Organigramme des Services de la CCPB





BUDGET SERVICE GENERAL 2013

Fiscalité

La Communauté de Communes a fait le choix d'augmenter de 2 % les taux d'impositions.

Evolution des taux d'imposition					
Année	Progression	Taxe Habitation	Taxe Foncière	Taxe foncière Non bâti	Cotisation foncière des entreprises
2008	+ 3.5 %	1,50	1,90	4,15	1,80
2009	+ 3.5 %	1,55	1,97	4,24	1,86
2010	+ 3.5 %	1,60	2,04	4,38	1,92
2011*	0	2,38	2,04	4,59	2,85
2012	+ 2%	2,43	2,08	4,68	2,91
2013	+ 2%	2,48	2,12	4,77	2,97
* Nouvelle Fiscalité					

Vote des Taux

	2013		
	Bases	Taux	Produit
Taxe habitation	25 115 000	2,48	622 852
Taxe foncière	26 874 000	2,12	569 729
Taxe foncière (non bâti)	329 600	4,77	15 722
Cotisation foncière des entreprises	14 029 000	2,97	416 661
Fiscalité professionnelle de zone	44 000	21,44	9 434
TOTAL	66 391 600		1 634 398

Evolution de l'état d'endettement

Année	Capital restant dû au 31/12	Annuités	Ann/Recettes réelles de F	Intérêts	Capital
2008	239 709 €	46 780 €	2,44	10 698 €	36 082 €
2009	2 194 622 €	204 761 €	6,39	143 871 €	60 890 €
2010	2 144 075 €	151 482 €	4,85	100 559 €	50 923 €
2011	2 091 245 €	157 397 €	4,68	104 567 €	52 829 €
2012	8 368 742 €	425 637 €	13,90	203 134 €	222 503 €
2013	8 203 234 €	462 110 €	12,42	291 196 €	165 508 €

Ressources de la compensation financière franco-genevoise

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fonctionnement	100 000 €	100 000 €	100 000 €	262 000 €	100 000 €	100 000 €
Investissement	400 000 €	650 000 €	750 000 €	638 000 €	1 000 000 €	1 081 500 €
Total	500 000 €	750 000 €	850 000 €	900 000 €	1 100 000 €	1 181 500 €

Progression de la dotation globale de fonctionnement

Année	Population INSEE	Résid. Second.	Popul. DGF	Montant
2008	20 527	707	21 234	237 252 €
2009	19 980	707	20 687	225 178 €
2010	20 704	633	21 337	229 766 €
2011	20 961	621	21 582	237 021 €
2012	21 346	615	21 961	231 341 €
2013	21542	621	22163	238 387 €

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales a été mis en place en 2012 pour les communes et les EPCI afin d'accompagner la réforme fiscale suite à la suppression de la taxe professionnelle.

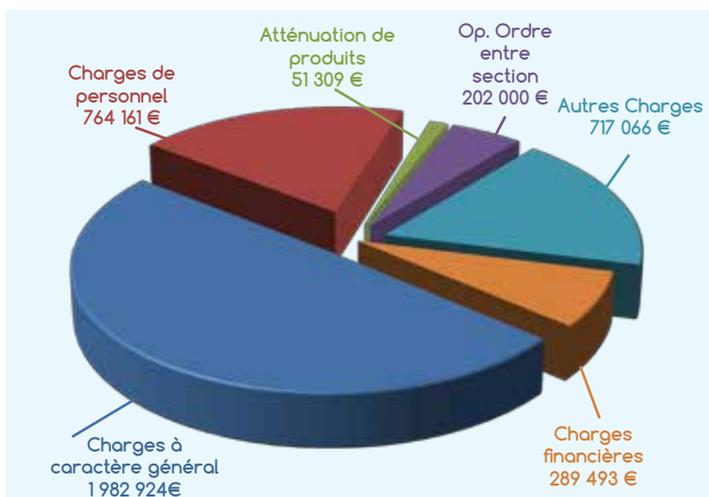
	2012	2013 (+ 142.47 %)
Montant à répartir:	93 238 €	226 072 €
Coefficient d'intégration fiscale	0,22362	0,226959
Prélèvement CCPB	20 850 €	51 309 €
Solde communes	72 388 €	174 763 €
Bellegarde-sur-Valserine	43 406 €	102 994 €
Billiat	1 317 €	4 189 €
Champfromier	2 555 €	5 941 €
Chanay	1 347 €	3 574 €
Châtillon-en-Michaille	9 073 €	23 015 €
Confort	1 649 €	3 487 €
Giron	293 €	1 109 €
Injoux Génissiat	6 998 €	16 253 €
Lancrans	2 351 €	5 505 €
L'hôpital	71 €	296 €
Montanges	1 352 €	3 138 €
Plagne	203 €	557 €
St Germain de Joux	919 €	2 582 €
Surjoux	247 €	641 €
Villes	609 €	1 482 €
TOTAL	72 390 €	174 763 €

FINANCES

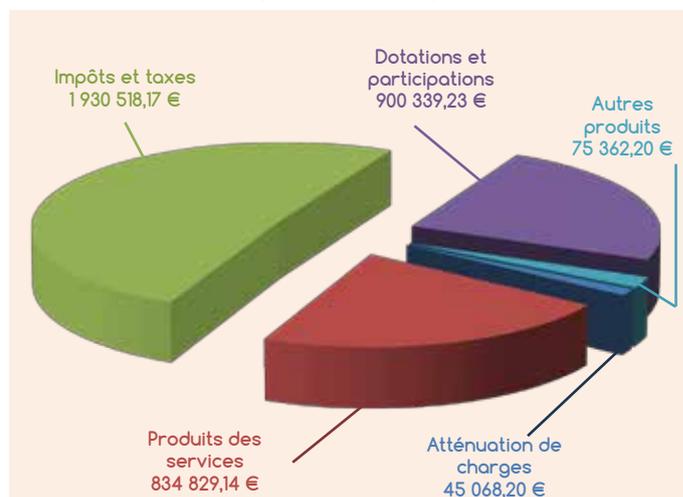
BUDGET SERVICE GENERAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

En fonctionnement

Dépenses de fonctionnement CA 2013
(4 006 953,94 €)



Recettes de fonctionnement CA 2013
(3 786 116,94 €)

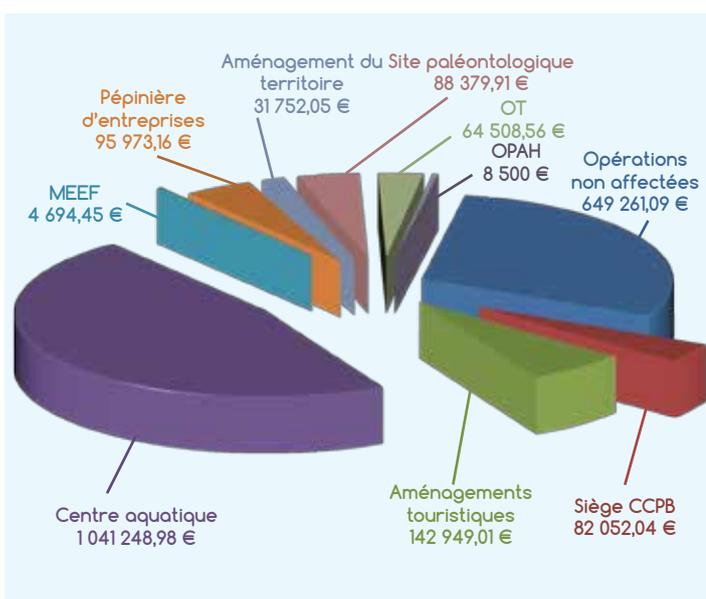


Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des ressources propres de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et cotisation foncière des entreprises). Le reste des ressources provient de dotations de l'Etat, de subventions de la Région et du Département et de la Compensation Financière Franco-Genevoise.

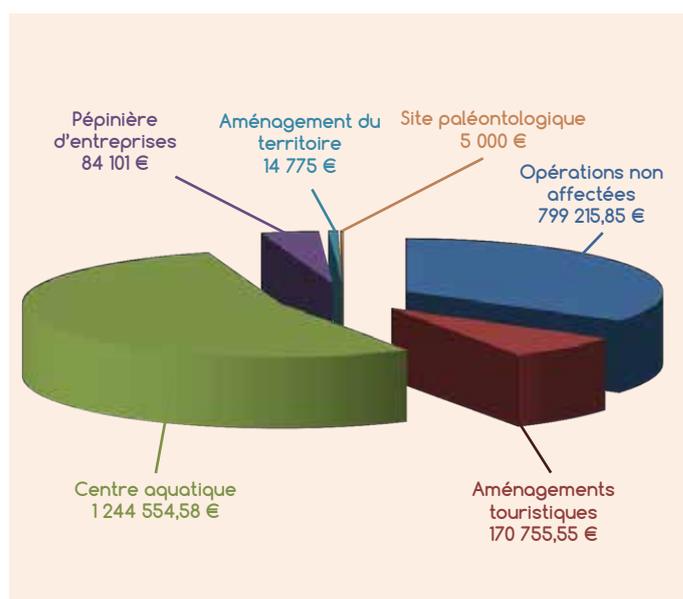
Tout budget confondu, les plus gros postes de dépenses de fonctionnement vont à la gestion des déchets et au fonctionnement du Centre Aquatique qui a ouvert ses portes en octobre 2012.

En investissement

Dépenses d'investissement CA 2013
(2 209 319,25 €)



Recettes d'investissement CA 2013
(2 318 422 €)



Les recettes d'investissement sont principalement constituées par le recours à l'emprunt, par le Fonds de compensation de la TVA, la Compensation Financière Franco-Genevoise, les résultats excédentaires de l'exercice précédent et l'autofinancement.

BUDGET GESTION DES DECHETS MENAGERS 2013

Les Taux relatifs à l'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) restent inchangés depuis 2009.

Ils s'établissent comme suit en 2013 :

TEOM			
Imposition	2013		
	Base	Taux	Produit
ZONE 1 (Bellegarde)	11 294 354	11,70	1 321 439
ZONE 2 (14 autres communes)	7 697 568	10,65	819 791
TOTAL			2 141 230



L'évolution de l'état d'endettement du service est la suivante :

Année	Capital restant dû au 31/12	Annuités	Intérêts
2008	792 839,19 €	78 790,00 €	28 684,00 €
2009	748 225,21 €	78 790,00 €	33 844,80 €
2010	701 285,72 €	78 790,41 €	31 850,92 €
2011	652 262,73 €	78 790,41 €	29 767,43 €
2012	601 062,52 €	78 790,41 €	27 590,20 €
2013	547 587,12 €	78 790,41 €	25 315,01 €

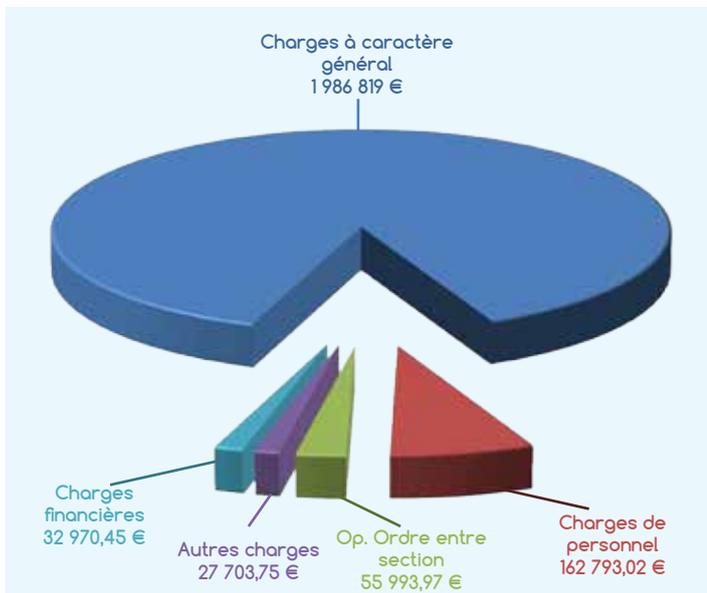


FINANCES

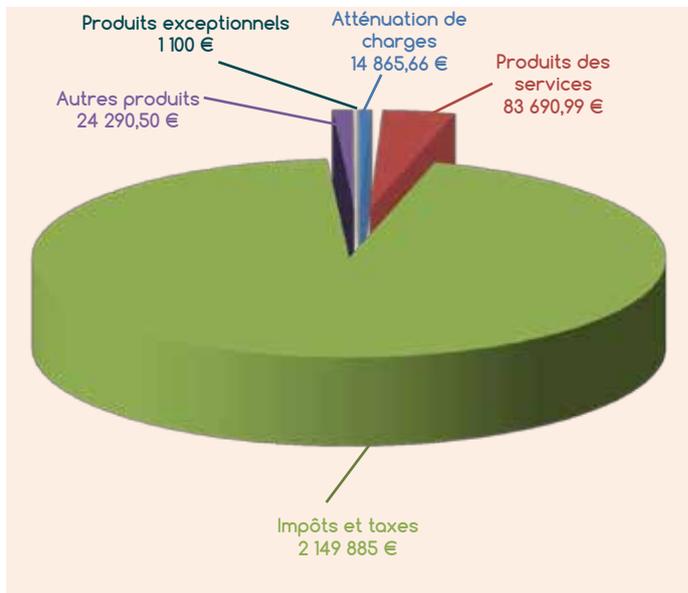
BUDGET GESTION DES DECHETS MENAGERS : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

En fonctionnement

Dépenses de fonctionnement CA 2013
(2 266 280,19 €)

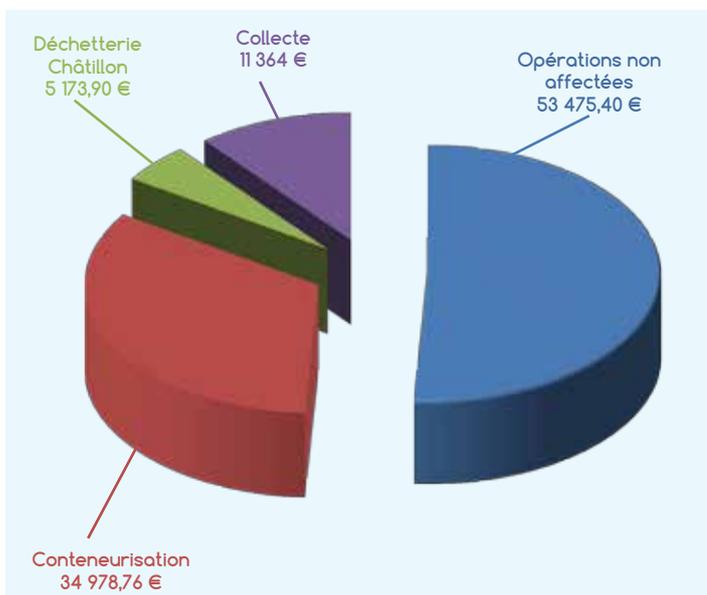


Recettes de fonctionnement CA 2013
(2 274 102,15 €)

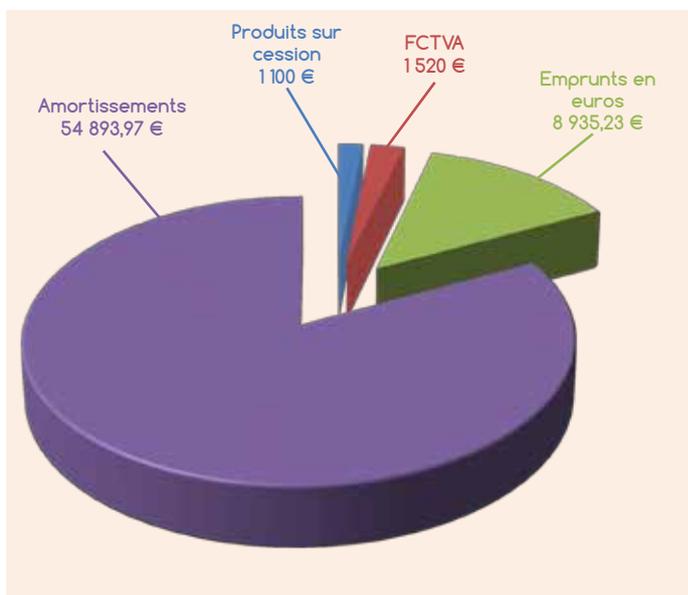


En investissement

Dépenses d'investissement CA 2013
(775 000 €)



Recettes d'investissement CA 2013
(66 459,20 €)



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Patrick PERREARD
Vice-président

La mission du pôle développement économique de la communauté de communes est de mettre à disposition des entreprises, les conditions nécessaires à leur développement pour assurer le maintien et favoriser le développement de l'emploi.

Il s'agit donc de proposer une offre adaptée aux besoins des entreprises installées sur le territoire mais également d'attirer des entreprises qui souhaiteraient s'y installer. Pour cela, la CCPB est aussi accompagnée par l'Agence de Développement Economique.

Le pôle développement économique s'appuie également sur la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF) pour apporter aux entreprises, demandeurs d'emplois et salariés des réponses adaptées à leurs attentes.

1. Développer les conditions d'accueil et de développement des entreprises :

↳ Par l'aménagement d'un parc d'activité (PAE)

Ce parc d'activité est un réel atout pour le développement économique de la communauté de communes du Pays Bellegardien permettant à des TPE-PME de s'installer pour développer leur activité dans un pôle structurant. Quatre parcelles ont été vendues et la CCPB a eu des nouvelles demandes de réservation.

↳ Par des acquisitions et cessions immobilières

La communauté de communes s'est portée acquéreur par le biais de l'EPF de l'Ain de parcelles sur la commune de Châtillon-en-Michaille.

Ces cessions et acquisitions sont destinées au développement et à l'aménagement économique du territoire.

↳ Par l'accompagnement des entreprises en recherche d'implantation

Deux entreprises ont fait le choix de venir s'implanter sur le territoire de la CCPB.

↳ Par la création d'entreprise

Dix-huit entreprises créées sur le territoire en 2013 ont bénéficié d'un prêt d'honneur et ont été suivies grâce au concours de l'ADE et d'Initiatives Bellegarde Pays de Gex.

↳ Par la mise à disposition d'ateliers en pépinière d'entreprises

Deux nouvelles entreprises ont été accueillies en 2013 dans les ateliers de la pépinière qui en compte 6 au total. Les autres occupants ont fait part à la collectivité de leur entière satisfaction pour les aménagements dont ils ont bénéficié.

Les salles de réunion mises à disposition ont connu une demande croissante.



2. Favoriser l'emploi



↳ En maintenant un service de proximité avec la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation

La communauté de communes du Pays Bellegardien, a mis en place en 2008 une Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF). C'est une structure partenariale qui fonctionne sur la base de la compétence « développement économique et emploi » dans l'objectif d'améliorer le service rendu à la population et aux entreprises. C'est ainsi qu'en 2013, les partenaires suivants ont profité de la structure pour mettre en œuvre leurs actions : Pôle Emploi, la Mission Locale Action jeunes, l'Agence de Développement Economique, la Mife, la Carsat, Cap Emploi, C3 groupe Est, la CCI et la chambre des Métiers. (Bilan cf pages 20/ et 21)

↳ En mettant en place un point d'accueil à la MEEF



Au regard de la complexité de l'offre de formation et afin de répondre à la demande du public, un nouveau service est proposé depuis le 1^{er} juillet 2013 à la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation. Ce service consiste à un accueil physique du public par les agents d'accueil permettant ainsi d'accéder à une information personnalisée et un accompagnement par les partenaires.

L'information qui est donnée porte sur les métiers, l'emploi, les besoins de recrutement, l'orientation, la formation, les mesures de l'emploi-formation, l'apprentissage, la VAE, la création d'activité, la mobilité professionnelle et la reconversion ainsi que les structures d'accompagnement des parcours.

↳ En participant à la mise en œuvre d'une convention de revitalisation



Le 31 mai 2011, la société Entremont Alliance a notifié aux services de l'Etat un Plan Social Economique, prévoyant la suppression de 187 postes dont 90 dans l'Ain dans le cadre de la restructuration du groupe Sodial. Ce PSE a entraîné la fermeture du site de production de Trébillet à Montanges. L'entreprise a été assujettie à une convention de revitalisation. Dans ce contexte, les élus du territoire ont décidé de mobiliser la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation afin d'aider le cabinet en charge de la mise en œuvre de la convention sur le territoire. Ainsi, sept projets d'entreprises locales ont pu être accompagnés et ont généré cinquante emplois sur le territoire.

↳ En participant aux groupes ressources humaines du CTEF



Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionales sur l'emploi et la formation, des groupes de travail ont été mis en place afin de favoriser un travail de proximité sur le territoire entre les partenaires et les entreprises.

Domaine de la santé : Une action de soutien au recrutement en direction des entreprises du secteur santé et aide à la personne a été menée. Le groupe de travail était constitué de la MEEF, du CLIC, de PE, de la MLAJ, du CTEF, du DLA01, du GEIQ santé, du SSIAD, des EHPAD et du centre de soin ALFA3A. Des solutions de remplacement ont été trouvées pour les périodes critiques dans les entreprises comme les congés d'été, de fin d'année et les vacances scolaires. Le bilan est positif pour les établissements qui ont participé. Mais face au problème récurrent de qualification du personnel, une solution a été proposée via la plateforme de sécurisation des parcours portée par le CIBC et financée par la région Rhône-Alpes. Cette deuxième action démarrera en 2014.

Domaine de l'industrie : Le CERN a arrêté pour 18 mois ses installations afin d'en effectuer la maintenance. Une main d'œuvre importante était prévue pour la réalisation de ce travail par le biais d'entreprises sous-traitantes.

L'objectif était de rassembler autour du projet CERN les partenaires de l'emploi et de la formation afin de mettre en place des programmes de formation pour que le plus grand nombre de personnes puisse accéder aux postes offerts. Le groupe a donc réalisé le ciblage des métiers, l'établissement du programme de formation, la recherche de financements, le choix des organismes de formation, la présélection des candidats, la mise en relation avec les employeurs et la recherche de pistes pour faciliter la mobilité.

Ont contribué à ce travail : Pôle Emploi Saint-Genis-Pouilly, Pôle Emploi Oyonnax, la MEEF, le CTEF, la Mission Locale Action Jeunes, Cap Emploi, AGEFIPH, Adecco, Manpower, GRETA, AFPMA. L'animation a été assurée par la MEEF et le CTEF.

Des actions de formation collectives qualifiantes ou diplômantes spécifiques CERN ont été réalisées avec le Greta de Bellegarde. Ces formations ont été une réussite puisque les stagiaires ont obtenu des diplômes ou titres professionnels. Grâce à ces formations, ces demandeurs d'emploi ont eu accès à des CDD de longue durée. Trois parcours de formation avaient été bâtis : logistique (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité pour 8 jeunes de la MLAJ), CAP métallier soudeur (11 stagiaires) et électricité (14 stagiaires).

↳ En organisant le forum de l'emploi

La 3^{ème} édition du Forum de l'emploi, portée par la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF), a été organisée sur la commune de Châtillon-en-Michaille, dans sa salle des fêtes et son annexe.

Objectifs de la manifestation :

- ➔ Recruter des candidats en direct
- ➔ Valoriser l'image des entreprises et celles du tissu économique bellegardien au travers d'une manifestation regroupant les différents acteurs du monde économique, de la formation et les institutionnels
- ➔ Informer sur la création et la reprise d'entreprise

↳ 56 établissements représentés :

- 41 entreprises
- 15 organismes de formation ou institutions

↳ 82 Offres d'emploi présentées :

- 33 Contrats à durée indéterminée
- 24 Contrats à durée déterminée
- 16 Missions d'intérim
- 5 Emplois saisonniers
- 4 Contrats d'alternance

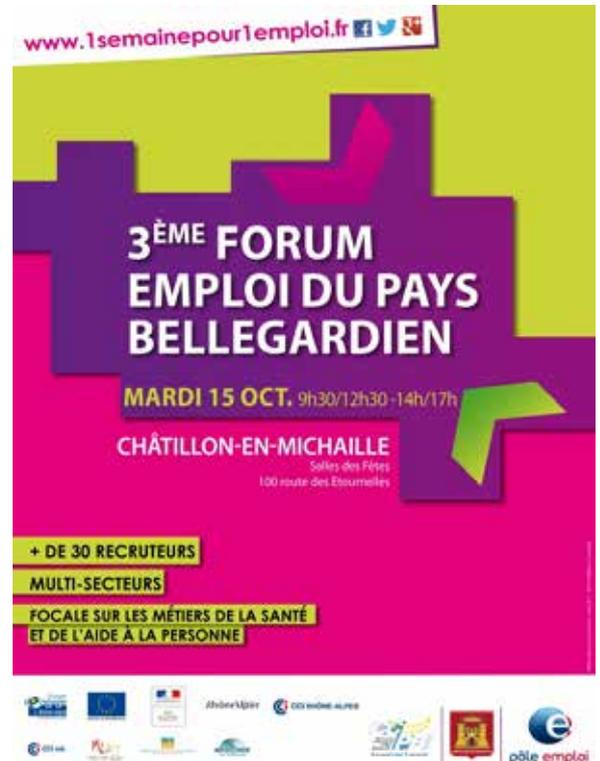
871 visiteurs enregistrés sur la journée complète, 671 ont répondu au questionnaire de satisfaction.

Le Forum a rencontré, comme les années précédentes, un franc succès, avec un focus cette année sur le domaine de la santé.

Les établissements suivants étaient présents :

- les EHPAD : Saint Vincent, Sœur Rosalie et la Croix Rouge
- les Cyclamens
- l'ADAPA,
- le SSIAD,
- le GEIQ Santé
- le GRETA Santé
- un psychologue du travail de Pôle Emploi
- l'URSSAF : Chèque Emploi Service Universel (travail ou aide à domicile)

Les principaux organisateurs, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, Pôle Emploi et la Mission Locale Action Jeunes, ont su répondre aux attentes des entreprises et des demandeurs d'emploi grâce à cette manifestation.



EMPLOI ET FORMATION

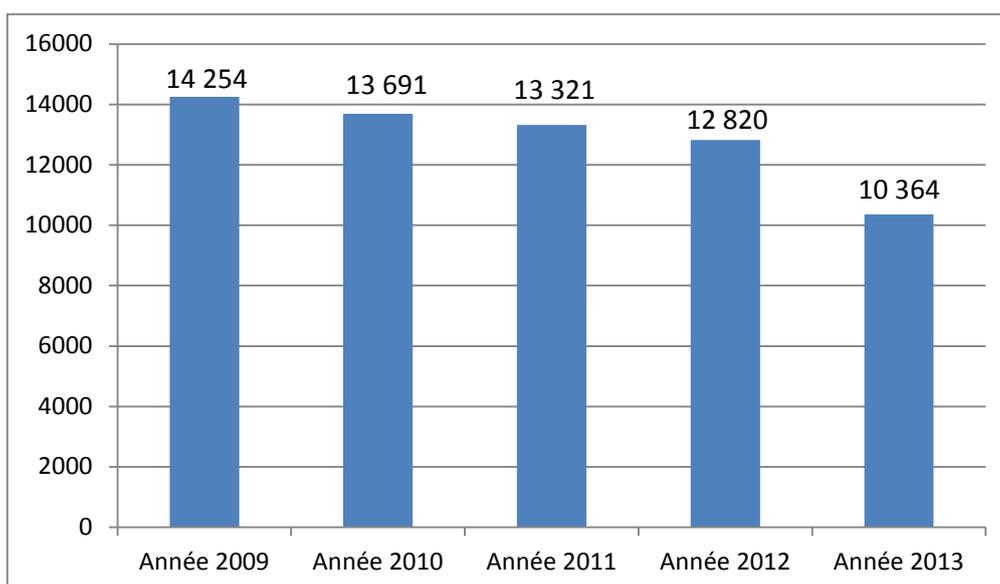
Bilan d'activités MEEF 2013

Au sein de la MEEF, chaque partenaire associé mobilise les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de son activité de manière autonome en application de la charte de partenariat :

- ✎ un comité de pilotage (COFIL) est réuni au moins une fois par an, à l'invitation du Président de la CCPB.
- ✎ un comité technique (COTECH) est réuni une fois par trimestre afin de faciliter les relations quotidiennes de travail et les échanges interinstitutionnels entre les partenaires.
- ✎ l'ensemble des contacts est relevé quotidiennement par les agents de l'accueil de la MEEF. Des bilans mensuels et trimestriels sont élaborés et diffusés.

En 2013, **10 364** contacts ont été enregistrés pour 252 jours d'ouverture au public, soit une moyenne journalière annuelle de **42** contacts par jour.

Comparatifs des contacts depuis l'ouverture de la MEEF:



Cette baisse de fréquentation s'explique en raison de nombreuses annulations de permanences et de non remplacement d'arrêts maladie de conseillers (Pôle Emploi, MLAJ, Carsat).

L'ADE reçoit sur rendez-vous plus souvent à la pépinière d'entreprises des Etournelles et certaines réunions ont également lieu à la MEEF.

EMPLOI ET FORMATION

L'information et l'orientation du public de tout âge à la banque d'accueil de la MEEF représentent une activité importante. Cette fonction répond à une demande des usagers et permet de faire le lien avec les partenaires de la Maison de l'Emploi.

La salle de réunion, d'une capacité maximale de 20 personnes, est utilisée par les différents partenaires présents sur le site, mais également par les institutions locales.

Durant l'année, la salle de réunion a été réservée 278 demi-journées sur 247 jours d'ouverture, soit 56% d'occupation totale.

Nombre de contacts par partenaire:

50% des contacts sont destinés à la Mission Locale, **15%** à la MEEF, **26%** à l'Emploi et la Formation (Pôle Emploi, Handicap Emploi et MIFE ...), **3%** au Développement Economique (Agence de Développement Economique), **1%** à la formation (MIFE) et **5%** à la CARSAT.

Durant l'année, **1 604** personnes ont contacté ou rencontré les personnes en charge de l'accueil de la MEEF afin d'obtenir une information sur les services ou un renseignement divers, un accès aux outils mis à disposition (ordinateur et salle de réunion), contre 2 583 personnes en 2012.

Utilisation des outils informatiques mis à disposition du public

Les personnes qui en font la demande bénéficient d'un service personnalisé d'aide aux recherches d'emploi, aussi bien pour l'aide à l'utilisation des ordinateurs, que pour l'élaboration de curriculum vitae et de lettres de motivation.

299 personnes ont bénéficié de l'aide et assistance des agents de l'accueil de la MEEF pour l'élaboration des curriculum vitae et lettres de motivation.





Jean-Marc COUTURIER
Vice-président

PARTENARIAT ASSOCIATIF

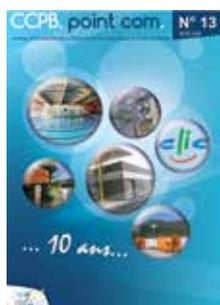
La CCPB poursuit ses actions de communication, de promotion et de partenariat auprès du milieu associatif par le biais de la Commission "Services à la population – Communication – Relation avec les associations". Elle continue à soutenir les actions envers les acteurs locaux lors de manifestations traditionnelles et événementielles, sportives ou culturelles, organisées par leurs soins pour l'animation du territoire du Pays Bellegardien.

A cet effet, il a été décidé d'allouer :

- ⇒ 4 400 € pour les organisations et associations caritatives diverses
- ⇒ 5 750 € pour les associations sportives et culturelles diverses
- ⇒ 28 000 € pour les associations socio-économiques, de loisirs et diverses



COMMUNICATION



Le N° 13 du magazine d'information intercommunal est paru en août 2013, avec en couverture un clin d'œil à différentes compétences de la CCPB et réalisations effectuées ces dix dernières années.

A l'intérieur, une rétrospective, année après année, de cette décennie déterminante dans l'histoire du Pays Bellegardien avec la mise en œuvre du centre aquatique, la gestion modernisée des déchets ménagers, le développement économique, la valorisation du territoire via le tourisme...

ENTREPRISE D'INSERTION DES JEUNES DE L'AIN (EIIJA)

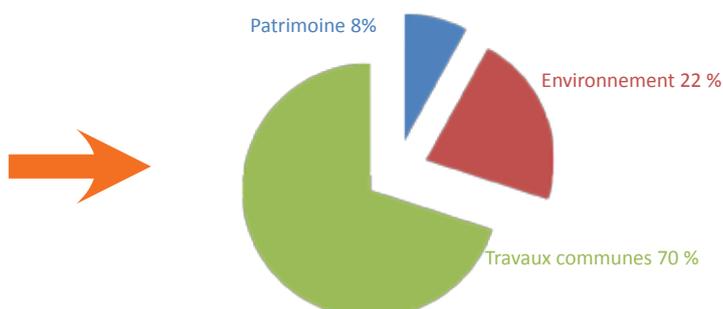
Cette structure associative type loi 1901 a pour objectif, par le biais d'un contrat de travail et d'un accompagnement personnalisé, de permettre à des personnes en difficultés, de renouer avec le monde du travail.

L'équipe, constituée de 4 ou 5 salariés en situation d'insertion et d'un encadrant, réalise des travaux concernant :

- Le patrimoine : mise en valeur des sites remarquables, réfection d'ouvrages endommagés par le temps, entretien des ouvrages existants, etc ...
- L'environnement : entretien des itinéraires de randonnées, réouverture et entretien d'anciens chemins ruraux, etc...
- Renfort technique pour les petites communes : en collaboration avec les agents techniques sur les interventions précitées, ainsi que des travaux de rénovation de bâtiments communaux pendant la période hivernale.

Activité 2013 :

- Patrimoine : 15 jours
- Environnement : 43 jours
- Travaux sur les Communes : 138 jours





Jean-Marc BEAQUIS
Vice-président

LES PERTES DE LA VALSERINE

Le sentier communautaire des Pertes de la Valserine a subi de fortes dégradations liées aux intempéries, au manque d'entretien mais surtout au vandalisme récurrent qui s'est accentué en 2012.

Comme suite aux différents incidents (lattes de bois enlevées sur la passerelle et jetées dans la Valserine, table de pique-nique et poubelles arrachées, chute de pierres, de rochers...), la décision de proroger les arrêtés municipaux des communes de Bellegarde-sur-Valserine et Lancrans jusqu'au 31 mai 2014 a été prise. Des travaux de sécurisation et de réaménagement de ce sentier ont donc été entrepris et se poursuivront début 2014 afin d'assurer, dans les meilleurs délais, la réouverture du sentier.



DINOPLAGNE

Afin d'assurer la protection des pistes et en attente de sa valorisation, une entreprise est donc intervenue pour déposer un polyane et un bidim et recouvrir de gravillons le site afin d'égaliser le sol. Les matériaux présents (terre, pierres, etc) ont été remis sur le dessus. Des goulottes ont été creusées aux endroits préconisés par les différents bureaux d'étude.

Le site est donc fermé au public depuis le 1^{er} octobre 2013. La commune de Plagne a rédigé un arrêté de fermeture du parking et la CCPB a réalisé un panneau d'information à destination du public pour expliquer sa fermeture. La signalétique routière sur les départementales a été déposée par le Conseil Général de l'Ain. Les panneaux indiquant le parking ont également été retirés.



BORNE A CAMPING-CAR DE CHANAY

La borne à camping-car de Chanay a été mise en service mi-août 2013. Située, à 300 mètres de la RN 991 où circulent près de 1 600 véhicules par jour, elle peut accueillir 5 à 6 véhicules sur son parking dans le cadre paysagé de l'espace loisirs communal.

Cette borne permet aux utilisateurs de vidanger leurs eaux grises et noires, et, moyennant 3 euros, de faire le plein d'eau potable et de recharger leur batterie. Un réducteur de pression a également été installé afin de limiter le gaspillage d'eau.



TOURISME

TRAVAIL DE CARTOGRAPHIE

Tous les sentiers du territoire du Pays Bellegardien ont été numérisés afin d'être répertoriés informatiquement. D'autre part, une grande majorité des périmètres des sites remarquables inscrits aux statuts de la CCPB ont été relevés à l'aide du GPS, dans le but d'en connaître les limites géographiques.



OFFICE DU TOURISME

Suite au récent déménagement de l'Office de Tourisme, au 13 rue de la République à Bellegarde-sur-Valserine, il convenait d'aménager la vitrine du local afin de le rendre plus attractif. Plusieurs autocollants ont été installés sur la vitrine mettant en valeur le territoire du Pays Bellegardien.



VERS UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS (SDTL)

Le Schéma de Développement Touristique et de loisirs a été lancé sur le territoire du Pays Bellegardien en avril 2013. C'est avant tout un outil de pilotage qui permet un lien entre tous les projets du territoire et des territoires voisins. Le cabinet retenu pour réaliser ce schéma est Traces TPI qui a également travaillé sur le Schéma de Développement Touristique du Conseil Général de l'Ain. L'étude se déroule sur 10 mois avec 4 différentes phases :

- ↳ Un diagnostic territorial (environ 50 entretiens avec les partenaires du tourisme et les élus).
- ↳ Une proposition de scénario(s) avec une ambition touristique
- ↳ Une stratégie de développement
- ↳ Un plan d'action à 5 ans

Le diagnostic territorial présenté en octobre 2013 lors d'un comité de pilotage précise que notre territoire, de petite dimension en termes de géographie et de population possède un véritable point fort grâce à sa très bonne accessibilité et ses zones de chalandise à fort potentiel. Reste à lui définir une identité. Les touristes ont un choix important de sites à visiter, cependant trop de circuits ou de parcours de découverte sont présents et les élus auront certainement à faire une sélection.

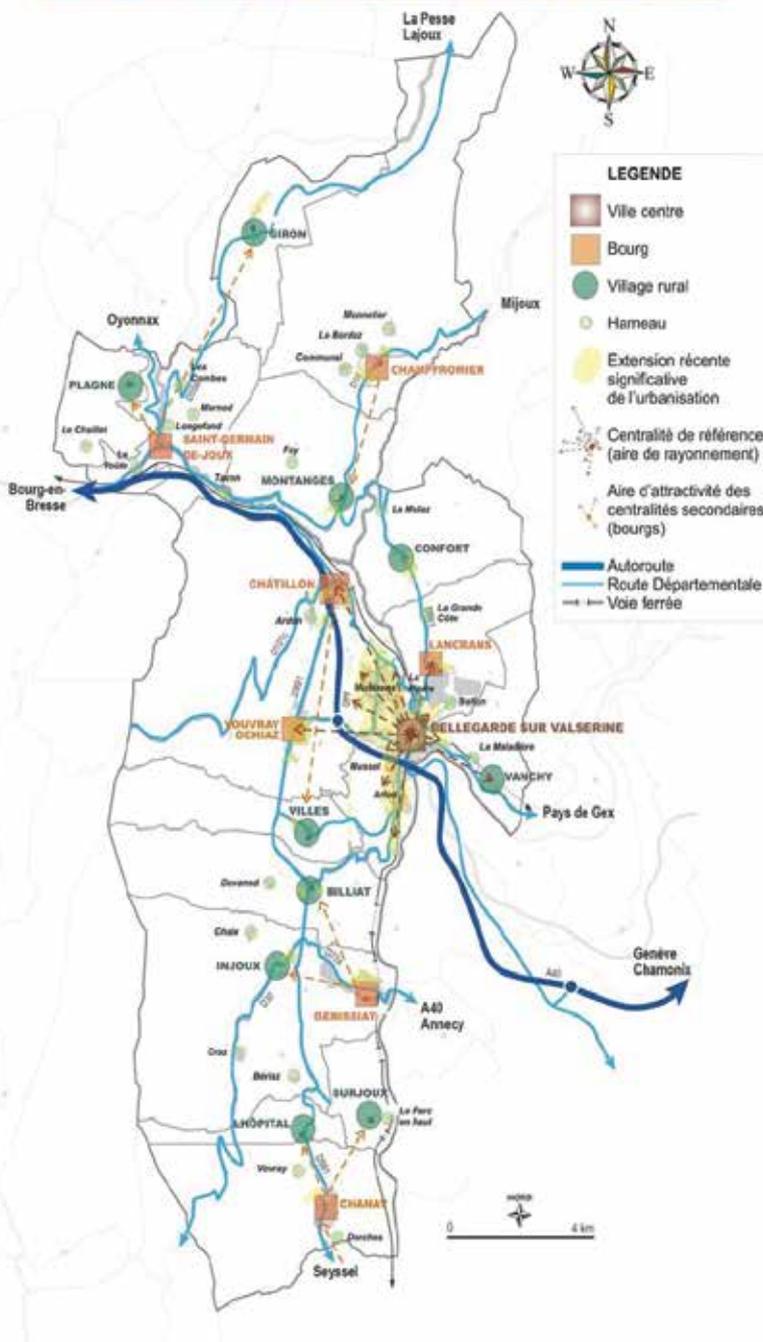


Le bureau d'études Medieval, en complément du marché initial a été sollicité par la CCPB afin de réaliser une étude de faisabilité et pré-programmation d'un parc sur les dinosaures à proximité du Village de Marques sur le territoire de la communauté de communes du Pays Bellegardien. Le rendu de cette étude est attendu pour début 2014.



Bernard MARANDET
Vice-président

ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE DE LA CCPB



Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Bellegardien, approuvé le 27 juin 2013 par le conseil de communauté, est un document de planification territoriale qui sert à orienter les enjeux du développement, assurer une gestion cohérente et dynamique du territoire, en prenant en compte les complémentarités et les spécificités des différentes communes membres, à échéance 10 - 15 ans.

Il détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il doit permettre de satisfaire les besoins en logements, activités économiques, équipements publics, en veillant à la desserte en moyens de transport, à la préservation des ressources naturelles et à l'utilisation économe et équilibrée des sols. Il doit assurer la cohérence des politiques et des projets des collectivités en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, des services à la population, des déplacements etc.

Le dossier du SCOT se compose :

- ☞ d'un rapport de présentation (RP) comprenant le diagnostic général du territoire, l'état initial de l'environnement ainsi que l'exposé des choix retenus et l'évaluation des incidences de l'application du SCOT sur l'environnement, et d'une annexe présentant le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Ain,

- ☞ d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), véritable "clé de voûte" du SCOT, exprimant le projet politique et déclinant les grandes orientations sur lesquelles se base le "DOG" (Document d'Orientations Générales). Il doit respecter les grands principes du développement durable appliqués à l'urbanisme,

- ☞ d'un Document d'Orientations Générales (DOG), opposable aux tiers, qui définit les grandes orientations générales de l'espace, et de ses deux annexes portant sur l'étude des enveloppes urbaines et le Document d'Aménagement Commercial (DAC).

L'un des axes majeurs du projet de territoire est d'affirmer le Pays Bellegardien comme pôle régional à l'échelle de l'agglomération du Grand Genève, notamment en renforçant sa structure territoriale par le confortement des fonctions de centralité des communes de Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille, Lancrans. Pôle central de référence en termes de population, d'activités et d'équipements, 80% de la production des nouveaux logements devra se réaliser au sein de ces trois communes. Après transmission du projet arrêté (le 21 juin 2012) aux personnes publiques associées, le projet a été soumis à enquête publique du 8 mars au 11 avril 2013.

Le DAC, adopté le 29 mars 2012, a été soumis à enquête publique du 25 février au 28 mars 2013.



Régis PETIT
Vice-président

POLITIQUES CONTRACTUELLES ET TRANSFRONTALIÈRES

Le syndicat mixte ARC du Genevois est l'un des plus importants syndicats mixtes de Rhône-Alpes (350 000 habitants), le seul axé pour la mise en oeuvre d'un projet de territoire et la construction d'une agglomération transfrontalière. La CCPB est membre du Syndicat mixte de l'ARC comme les 7 autres EPCI et la commune de Thonon.



Instaurés en 2008 par la Région Rhône-Alpes, les CDDRA sont des outils contractuels au service d'un aménagement durable des territoires. Leur élaboration constitue une opportunité pour les acteurs locaux, élus et représentants de la société civile, de se fédérer et de définir ensemble :

- ✦ un projet de territoire définissant des orientations stratégiques pour les 15 années à venir ;
- ✦ un programme d'actions pour 6 ans, centré sur un nombre limité de projets.

L'ARC est le porteur administratif du CDDRA du Genevois français, chargé de l'instruction des projets qui bénéficient de ce financement par la Région Rhône-Alpes.

Il assure l'articulation des projets avec les orientations de l'agglomération franco-valdo-genevoise en respectant également les spécificités du territoire côté français et la mise en oeuvre de réponses adaptées.

Les domaines d'intervention du CDDRA portent sur :

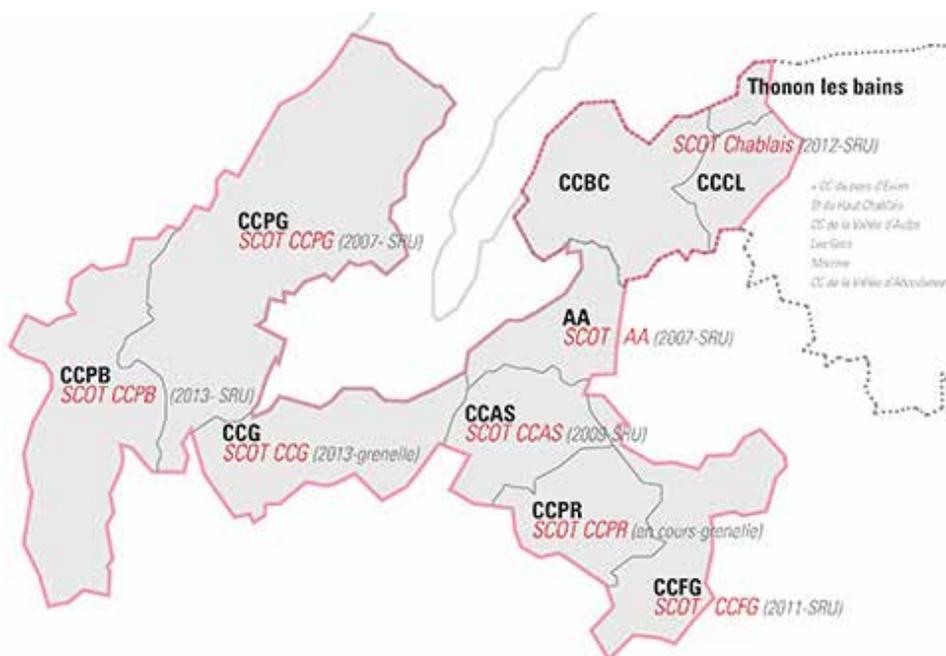
- ✦ l'organisation urbaine, la mobilité et l'habitat ;
- ✦ le développement économique ;
- ✦ l'environnement et l'énergie ;
- ✦ le développement rural (agriculture, agritourisme, etc.) ;
- ✦ le développement culturel.

Ce projet de territoire intègre ainsi des réflexions fondamentales telles que le rapprochement des outils d'aménagement et de développement : coordination renforcée des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) commun.

POLITIQUES CONTRACTUELLES ET TRANSFRONTALIÈRES

L'ARC du genevois représente les collectivités locales françaises partenaires du Grand Genève, mène une politique d'aménagement du territoire qui s'articule avec les orientations du projet d'agglomération Franco-Valdo-genevois.

Un projet de territoire commun : l'InterSCOT du Grand Genève français



En prolongement des travaux du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et de l'avancement des démarches de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) sur les territoires français concernés, les élus de l'ARC Syndicat Mixte se sont engagés dans une « démarche InterSCOT ».

Cette démarche a pour objet de produire un projet de territoire commun à l'échelle du Grand Genève français.

Il s'agit de permettre une cohérence entre les 8 SCOT du territoire, mais aussi de traduire, s'approprier, questionner et mettre en œuvre les objectifs du Grand Genève et notamment des Projets d'agglomérations 1 et 2, et ainsi de :

- ✚ construire et faire partager un véritable projet de territoire transversal à une échelle inédite,
- ✚ faciliter l'appropriation des objectifs du Schéma d'agglomération n°2, élaboré à l'échelle du Grand Genève, dans les documents de planification côté français ; de réinterroger ou compléter certains de ces objectifs pour préparer l'avenir,
- ✚ donner aux SCOT du territoire des objectifs communs permettant une continuité des politiques d'aménagement du territoire,
- ✚ renforcer le positionnement de l'ARC au sein du Grand Genève et de Rhône-Alpes et de préparer la création du pôle métropolitain de l'ARC,

- ✚ proposer des actions, dispositifs d'intervention et de mise en œuvre de l'ARC et de ses membres sur les territoires qui le composent, afin de décliner concrètement les objectifs de la démarche InterSCOT, au-delà de ce qui est possible dans les seuls SCOT.

La première étape de cette démarche InterSCOT s'est traduite par l'élaboration du projet politique d'aménagement du Grand Genève français destiné à être intégré, après débat, dans tous les Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) des SCOT du territoire.

Outil de sensibilisation, de traduction, d'appropriation et de mise en œuvre des objectifs du Grand Genève, ce projet politique d'aménagement du Grand Genève français vise également à consolider et mettre en exergue le projet de territoire spécifique du Grand Genève français.

POLITIQUES CONTRACTUELLES ET TRANSFRONTALIÈRES

Les ambitions de ce projet politique d'aménagement du Grand Genève français sont de :

- ✧ conforter un territoire résolument durable et coordonné au sein du Grand Genève,
- ✧ façonner des villes agréables et dynamiques vitrines de l'éco-cité française du Grand Genève,
- ✧ conserver des villages vivants et connectés, identité du Grand Genève français,
- ✧ développer des sites complémentaires et attractifs dans un contexte transfrontalier.

Afin de maîtriser le développement urbain et répondre aux attentes de la population locale en terme de mobilité, d'activités et de cadre de vie, 4 thématiques sont traitées :

- ✧ habitat et urbanisme
- ✧ mobilités et déplacements
- ✧ environnement
- ✧ développement économique

L'étape suivante portera sur l'élaboration de cahiers thématiques proposant des déclinaisons concrètes des objectifs politiques.

Le projet politique d'aménagement du Grand Genève français n'est pas un document opposable en l'état ; seule son intégration (complète ou partielle après débat), dans le PADD d'un SCOT, lui donnera la valeur juridique qui est dévolue à tous les PADD.

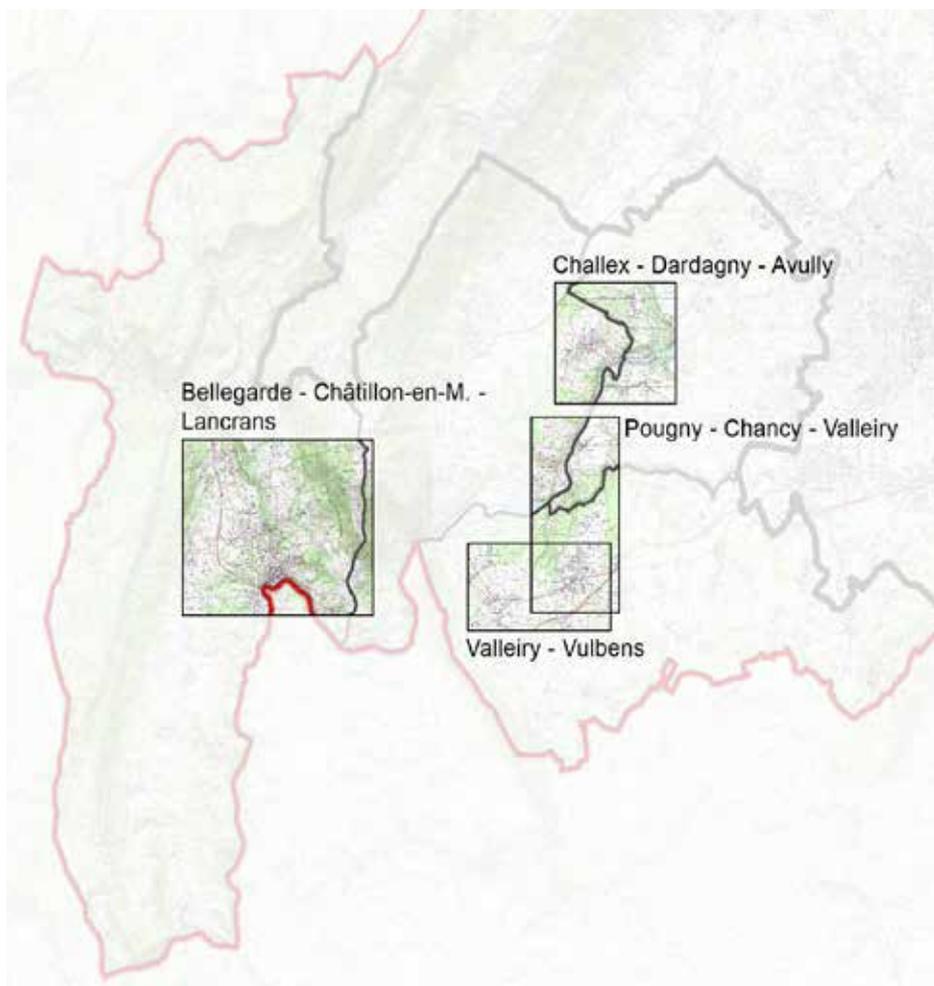


Le Conseil de communauté, en date du 12 décembre 2013, a approuvé le principe de mettre en débat le «Projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français», dans le cadre du débat du PADD, à l'occasion de la prochaine révision du SCOT.

Le même jour, le «Projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français» a été validé par le comité syndical de l'ARC.

POLITIQUES CONTRACTUELLES ET TRANSFRONTALIÈRES

Un Projet Stratégique de Développement (PSD) « Grand Bellegarde 2030 »



Le PSD (Projet Stratégique de Développement) « Grand Bellegarde 2030 » s'inscrit en continuité de la démarche transfrontalière de planification territoriale menée à l'échelle du Grand-Genève (Projet d'agglomération), périmètre sur lequel des orientations d'aménagement et de développement ont été validées.

Ces orientations ont été déclinées plus localement dans les PACA (Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération), dont le PACA Bellegarde, couvrant 45 communes réparties entre le sud-ouest du canton de Genève, le sud de la communauté de communes du Pays de Gex, le sud-ouest de la communauté de communes du Genevois et la communauté de communes du Pays Bellegardien.

Outil de traduction d'intentions et de mise en œuvre, ce PSD doit concrétiser la vision des élus locaux des territoires de Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans, à échéance 2030.

L'élaboration du PSD « Grand Bellegarde 2030 » se décompose en deux temps :

1) Production d'un schéma de développement urbain et paysager : c'est-à-dire élaborer une stratégie de développement urbain et paysager en traitant simultanément les problématiques liées à l'urbanisation, la mobilité, le paysage et l'environnement, ceci afin de garantir un projet global et cohérent.

2) Définition d'un plan guide et feuille de route pré-opérationnelle : l'objectif étant de traduire le schéma de développement urbain et paysager imaginé et validé en phase 1 en un plan guide ou plan de composition urbain, architectural et paysager. C'est-à-dire notamment fournir une programmation localisée.

Sur la base d'un diagnostic réalisé par les mandataires et des différents travaux réalisés dans le cadre du projet d'agglomération, un atelier international d'étudiants en urbanisme a débuté en octobre 2013 et devrait s'achever fin février 2014. Cet atelier offre l'occasion aux étudiants du master "Mundus Urbano" et du master "design urbain" (IUG – institut d'urbanisme de Grenoble) d'effectuer des



propositions d'aménagement innovantes et créatives répondant aux enjeux du territoire. Il permettra également d'apporter un regard neuf et de multiplier les sources d'inspirations et les pistes de réflexion sur le développement du Grand Bellegarde à l'horizon 2030.



ENVIRONNEMENT / HABITAT

Gilles THOMASSET
Vice-président

L'OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Constatant le besoin réel de rénovation du parc de logements, le conseil de communauté associé à l'ensemble des conseillers municipaux du Pays Bellegardien, a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

L'OPAH – RU est une action de soutien à l'amélioration de l'habitat privé, à destination des propriétaires occupants et bailleurs.

Les partenaires de l'action sont l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le département de l'Ain, la CCPB et les communes du Pays Bellegardien.

La CCPB a choisi le PACT de l'Ain pour animer cette opération. Cet organisme a pour mission :

- ✦ d'informer et conseiller les propriétaires sur les travaux, les financements et les réglementations en vigueur
- ✦ de visiter et d'étudier les projets pour permettre aux propriétaires d'en apprécier l'opportunité
- ✦ d'assurer le montage et le suivi des dossiers de demandes de subventions.

Depuis 2012 et pour une période de 5 ans, l'OPAH est en place et produit ses premiers résultats : les objectifs fixés n'ont été que partiellement atteints. Cet écart s'explique en partie par l'évolution du contexte local du marché immobilier avec une tension toujours plus croissante, la réglementation avec les modifications des règles d'octroi des subventions de l'ANAH et du programme «HABITER MIEUX». Afin d'impulser un nouvel élan à ce programme, une évolution de la convention a été proposée en 2013 par un avenant et devrait être signé en 2014.



PROJET D'INSTALLATION D'UN MARAÎCHER

Le projet d'installation d'un maraîcher sur le territoire du Pays Bellegardien pour l'approvisionnement en légumes frais des cantines scolaires (maternelles et primaires, en régie directe ou délégation totale) et des centres de loisirs du territoire prioritairement, se présente en tant que projet d'intérêt général visant à soutenir et encourager l'activité maraîchère, à produire localement et à terme sous label agriculture biologique. Par ailleurs il est envisagé de satisfaire la clientèle en vente directe par système de paniers ou marché forain.

Une étude de faisabilité menée par la Chambre d'Agriculture de l'Ain en mars 2013, a émis un certain nombre de recommandations (caractéristiques techniques, terrain,...) sur lesquelles les membres de la commission « politiques environnementales » se sont appuyés pour mener leur réflexion :

✦ C'est un terrain situé au sud du bourg de Billiat, d'environ 3.4 ha, propriété de la commune qui a été retenu par la commission. Il a été déterminé notamment en fonction de sa position privilégiée et de ses atouts topographiques.

✦ Le secteur, situé à proximité immédiate d'une zone A (Agricole), classé en zone NL (Naturelle de Loisirs) au document d'urbanisme en vigueur, ne permet pas

l'installation d'une exploitation maraîchère et notamment la construction d'un bâtiment lié à l'activité maraîchère. Ce projet nécessite l'adaptation du document d'urbanisme par une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité.

✦ Les caractéristiques du bâtiment : (charpente et ossature bois) : remise matériel, stockage, préparation, conditionnement des légumes et bureau.

La commune de Billiat restant propriétaire des parcelles concernées par le projet, la CCPB, maître d'ouvrage du projet, devra conclure un bail emphytéotique avec la commune de Billiat. Pour que le maraîcher puisse user des terrains et du bâtiment, un bail rural entre le CCPB et le maraîcher devra également être conclu. Il précisera notamment les conditions d'exploitations.

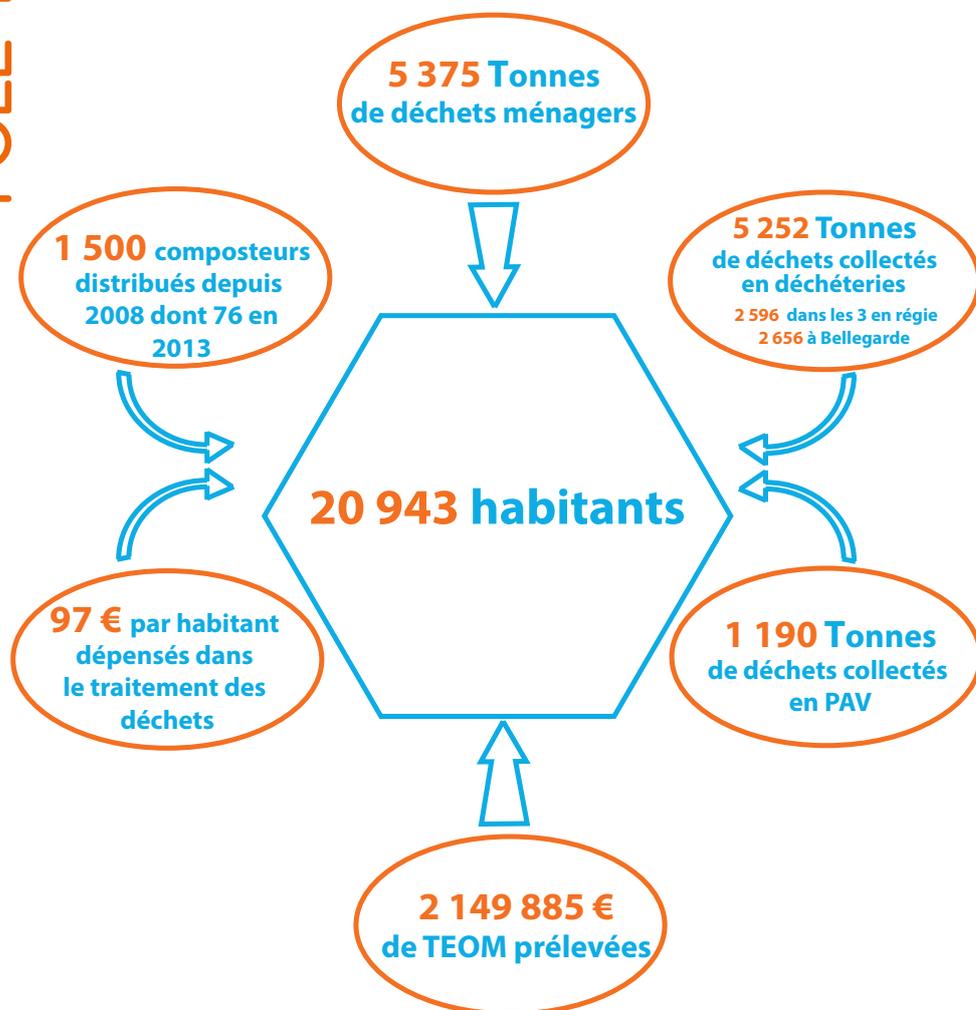




Serge RONZON
Vice-président

GESTION DES DECHETS MENAGERS

Au cours de l'année 2013, 11 817 tonnes de déchets ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes pour une population de 20 943 habitants.



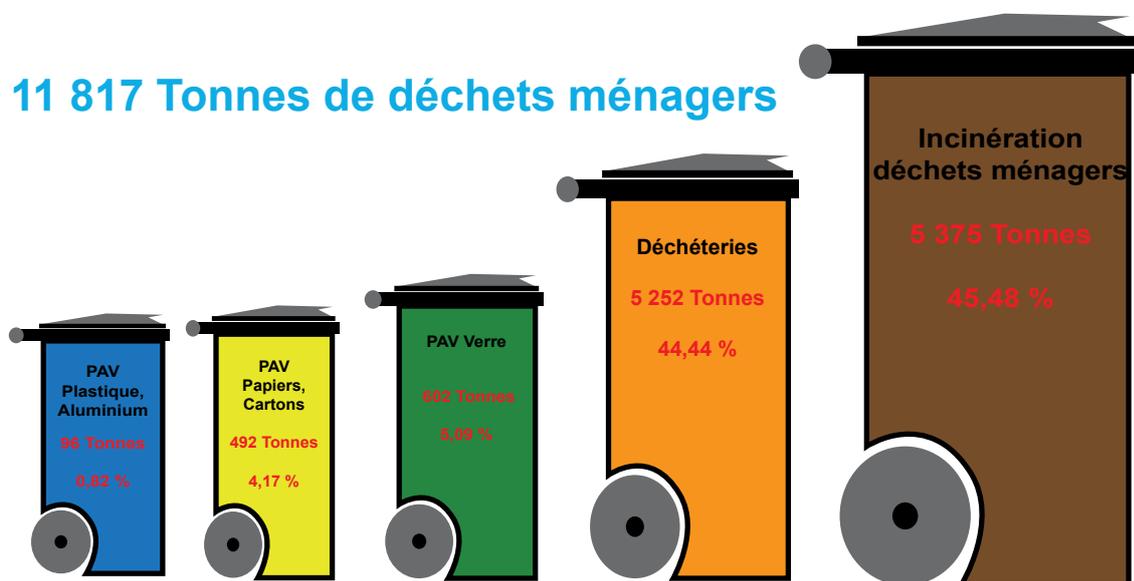
MODE D'EVACUATION DES DECHETS MENAGERS

La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte est assurée par VEOLIA. Les autres déchets ménagers sont collectés au niveau des différents PAV (Points d'Apport Volontaire) mis en place sur l'ensemble du territoire par le SIDEFAGE ou dans les déchèteries de la CCPB (Bellegarde-sur-Valsérine, Châtillon-en-Michaille, Injoux-Génissiat et Champfromier).

MISE EN PLACE DU TRI SUR LE MARCHÉ DE BELLEGARDE

Le 18 avril 2013, la CCPB, en collaboration avec les services du SIDEFAGE et de la ville de Bellegarde-sur-Valsérine, ont mis en place le tri sélectif des déchets (putrescibles, cartons, bois et incinérables) sur le marché de Bellegarde. Avant cette initiative, près de 1,5 Tonnes étaient incinérées chaque semaine. Grâce à cette mise en place, moins de 300kg sont incinérés hebdomadairement après chaque marché.

11 817 Tonnes de déchets ménagers





Albert COCHET
Vice-Président

CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL



Quel bilan après dix-huit mois d'exploitation de notre centre aquatique intercommunal ?

Les élus communautaires souhaitent un équipement sportif accessible et au service de tous. Trois grands axes de travail se dégagent de cette réflexion:

- ↪ Remettre le grand public au cœur de l'équipement en offrant les meilleures possibilités d'accès, que ce soit dans un objectif récréatif, ludique ou sportif.
- ↪ Répondre à l'ensemble des besoins des écoles de notre territoire pour l'apprentissage de la natation.
- ↪ Permettre aux associations sportives la pratique de leurs activités.

Ces objectifs semblent majoritairement atteints grâce aux efforts consentis conjointement par notre délégataire Vert Marine, et par tous les usagers de l'équipement. De l'utilisateur occasionnel, aux institutions, aux clubs sportifs, chacun doit faire de cet espace de loisirs un lieu de rencontre intergénérationnel agréable et partagé. La collectivité quant à elle, veille et travaille pour qu'il en soit ainsi.

Les travaux, durant les arrêts techniques, se sont bien déroulés. Bien que l'équipement soit neuf, ces travaux, sont indispensables pour la bonne marche des installations. Les premières années d'exploitation de telles installations délivrent souvent quelques aléas techniques et nous n'échappons malheureusement pas à cela.

La première année en chiffres

Le 8 novembre 2012, le Centre Aquatique Communautaire ValséO a ouvert ses portes au public après avoir été inauguré le 12 octobre.

132 973 passages, c'est le bilan des fréquentations de la première année d'exploitation de ValséO, confiée en délégation de service publique à la société VERT MARINE. Ce mode de gestion semble le mieux adapté puisque les chiffres démontrent que les objectifs de fréquentation annoncés sont atteints voir même supérieurs aux attentes.

La fréquentation

LES FAMILLES	NOMBRE DE PASSAGES	LES PASS	NOMBRE DE PASS
Public piscine	54 044	Pass aquatique	99
Scolaires	29 941	Pass matin	43
Activités	24 777	Pass aquaforme	22
Forme	15 637	Pass wellness	287
Association / Club	8 574	Pass liberté	301

- **263** abonnés à l'école de natation dont **209** enfants et **27** adultes

- **566** cartes famille en cours de validité

Le chiffre d'affaires 2013

LES FAMILLES	CHIFFRE D'AFFAIRES 2013
Piscine	240 777,15 €
Scolaires	88 340 €
Activités	279 291,65 €
Forme	169 545,70 €
Association / Club	32 722,50 €
Divers	5 680,57 €
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRE	816 357,57 €

Les animations

De nombreuses animations ont eu lieu tout au long de l'année :

- ↪ 1^{er} de l'An ValséO,
- ↪ Soirées aqua-fitness,
- ↪ Fête de l'école de natation,
- ↪ Week-end anniversaire....

Ces animations ont eu un grand succès auprès des usagers et seront reconduites tandis que d'autres verront le jour pour l'année à venir.

L'AQUATRACK, structure gonflable géante aquatique, a été mise en place durant les périodes de vacances scolaires. Elle constitue un nouvel espace ludique pour les petits et les grands !





Gilles MARCON
Vice-Président

Le CLIC du Pays Bellegardien est une structure autonome rattachée par sa gestion à la CCPB. Il en est à sa 9^{ème} année de fonctionnement et est animé et coordonné par Hélène ANTOINE, avec l'assistance de Séverine AS.



L'activité fait l'objet d'un rapport spécifique intégré et diffusé à chacune des mairies du territoire communautaire ; et ainsi présenté chaque année au Comité de Pilotage local de cette structure ainsi qu'à son Assemblée Plénière.

Pour plus d'informations, ce rapport détaillé est consultable en mairie ou au CLIC par tous : élus et usagers.

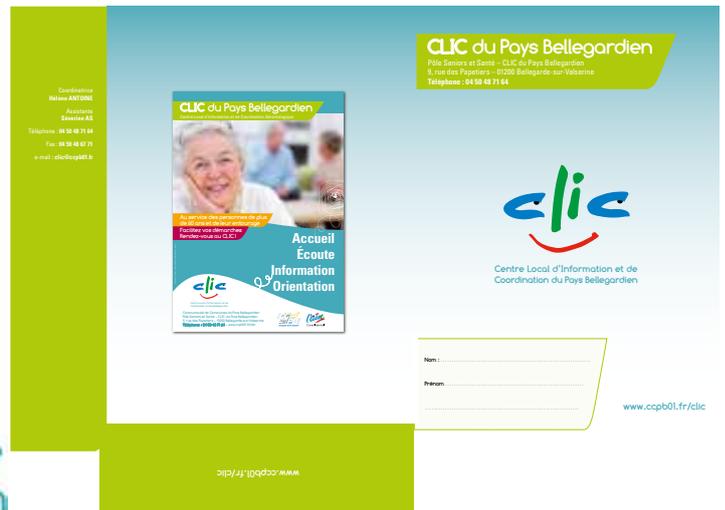
En 2013, le CLIC du Pays Bellegardien assoit son rôle d'information, de prévention, de coordination et d'animateur local du territoire ; tant dans ses actions, son fonctionnement que dans l'animation du réseau gérontologique.

Le CLIC du Pays Bellegardien présente un bilan d'activité générale positif et en augmentation pour l'année 2013 :

- ↗ **231 personnes âgées (+ 15 % d'augmentation de fréquentation)** ont été concernées par les entretiens individuels (soit 350 entretiens environ par an, dont environ 10 % de «suivi-qualité» élaborés auprès des personnes et familles pour les situations les plus délicates).
- ↗ **Plus d'une centaine de contacts environ a été prise avec les professionnels autour de situations particulières d'usagers.**
- ↗ **De nombreuses demandes d'ordre général (160/an)** émanent encore régulièrement des professionnels.
- ↗ **Des outils de coordination gérontologiques toujours très utilisés demeurant à disposition** : Cartes MEMO (**plus de 600** distribuées en 2013), Fiches de Liaison et Annuaire Gérontologiques en ligne (**plus de 1500 visites** environ cette année).
- ↗ **Une communication élaborée** est toujours effectuée (site internet, annuaires et listings en ligne, communication presse, lettre Info-CLIC, etc.). **De plus, la mise en place d'un logo CLIC et la création de pochettes CLIC ont marqué cette année 2013.**



Centre Local d'Information et de
Coordination du Pays Bellegardien



CLIC

- **Un travail partenarial actif** : des réunions de travail interprofessionnelles sur le thème de la prise en charge des malades d'Alzheimer et maladies apparentées ; des formations communes ; des réunions de synthèse ; des réunions de coordination Sanitaire et Médico-Sociales (**+ de 300 situations suivies en 2013**) ; l'Antenne Relais Cellule de Prévention des Situations de Détresse des Personnes Agées du Pays Bellegardien (**une vingtaine de familles suivies** dans ce dispositif), la participation au forum de l'emploi avec la mise en place d'une Annexe Santé et toujours un grand nombre de conventions de partenariat signées entre le CLIC et les acteurs gérontologiques locaux (35 cette année).
- **Des actions planifiées d'information et de prévention** sont organisées en direction des usagers (350 participants cette année).

Dans le cadre de la Semaine Bleue
« Vieillir et agir ensemble dans la communauté »
Le CCAS de la Ville de Bellegarde et le CLIC du Pays Bellegardien
organisent une soirée ciné-débat **GRATUITE**

Le Mardi 22 Octobre 2013 à 19h
au cinéma municipal Les Variétés

Projection du film
« Et si on vivait tous ensemble ? »
... suivie d'un débat animé par
le docteur Jean-Claude BLOND

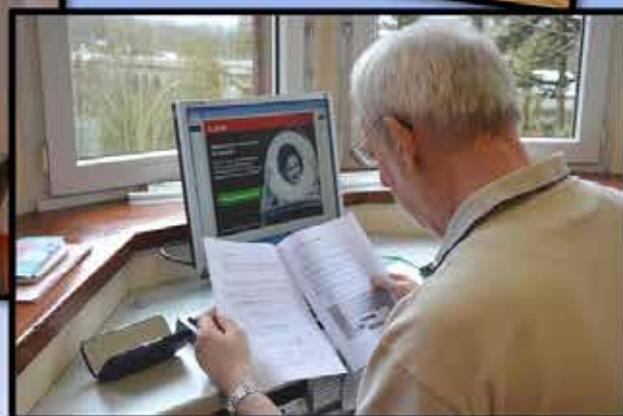
Inscriptions auprès du Service Social, 1^{er} étage de la Mairie de Bellegarde
à partir du lundi 23 septembre et dans la limite des 200 places disponibles

La Semaine Bleue 2013 : Soirée ciné-débat et projection du film "Et si on vivait tous ensemble?"

Le CLIC a assuré en 2013 encore, outre ses missions de bases **d'information, d'orientation et de prévention ; un rôle majeur de coordination autour des usagers et d'articulation entre le secteur sanitaire et médico-social**. L'activité de l'Antenne Cellule de Prévention des Situations de Détresse CLIC/CMP ; ainsi que les réunions « Sanitaires et Médico-Sociales », ont créés sur le territoire **une vraie dynamique d'intégration « psycho-médico-sociale »**, une forme des plus poussées de coordination autour des usagers et de leurs familles ; permettant une prise en charge approfondie et de qualité.

> Comité de Pilotage local des financeurs <
le 12 mars à Bellegarde

> Atelier « Informatique » <
au Centre Social Maison de Savoie le 12 avril à *Bellegarde-sur-Valserine*



> La Semaine Bleue <
Soirée Ciné-débat animée par le Docteur Jean-Claude Blond (CPA de Bourg)
le 22 octobre... au cinéma « Les Variétés » à *Bellegarde-sur-Valserine*



GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADE	Agence de développement économique du Pays de Gex / Pays Bellegardien
Air-APS	Air de l'Ain et des Pays de Savoie
ARC-SM	Assemblée régionale de coopération du Genevois – Syndicat mixte
CA	Compte Administratif
CAO	Commission d'appel d'offres
CAPEB	Confédération de l'artisanat, des petites entreprises et du bâtiment
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain
CCPB	Communauté de communes du Pays Bellegardien
CCPG	Communauté de communes du Pays de Gex
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CDDRA	Contrat de développement durable Rhône-Alpes
CG	Compte de Gestion
CLET	Commission locale d'étude des transferts de compétences
CLIC	Centre local d'information et de coordination gérontologique du Pays Bellegardien
CNAC	Commission nationale d'aménagement commercial
DAC	Document d'Aménagement Commercial
DDR	Dotations de développement rural
DGE	Dotations globales d'équipement
DGF	Dotations globales de fonctionnement
DMS	Déchets médicaux spéciaux
DOB	Débat d'orientation budgétaire
EIJA	Entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPF	Etablissement public foncier de l'Ain
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
GIE	Groupement d'intérêt économique
MEEF	Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation du Pays Bellegardien
MMT	Modèle multimodal de transport
MOP	Maîtrise d'ouvrage publique
OM	Ordures ménagères
ONF	Office national des forêts
OPAH-RU	Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain
PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
PAE	Parc d'activité économique
PDIPR	Plan départemental des itinéraires et promenades de randonnées
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR-HJ	Parc naturel régional du Haut-Jura
POS	Plan d'occupation des sols
SCOT	Schéma de cohérence territoriale du Pays Bellegardien
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
SM	Syndicat mixte
SRU	Loi SRU : loi de solidarité et de renouvellement urbain
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TH	Taxe d'habitation
TPU	Taxe professionnelle unique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VAE	Valorisation des acquis par l'expérience
ZAE	Zone d'activité économique